



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à améliorer l'accès à la justice en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits ou à coût modique
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 7 juin 2022

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n ° 665-20220608

2022

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 2022	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	3

Séance du mardi 7 juin 2022

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à améliorer l'accès à la justice en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits ou à coût modique (Ordre de l'Assemblée le 26 mai 2022)

Membres présents :

- M. Bachand (Richmond), président

- M. Barrette (La Pinière), porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice
- M. Bélanger (Orford) en remplacement de M. Lemieux (Saint-Jean)
- M^{me} Jeannotte (Labelle)
- M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de la Justice
- M^{me} Lachance (Bellechasse)
- M. Lamothe (Ungava)
- M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), porte parole du deuxième groupe d'opposition en matière de justice, en remplacement de M. Zanetti (Jean-Lesage)
- M. Lévesque (Chapleau)
- M. Martel (Nicolet-Bécancour)
- M. Tanguay (LaFontaine) en remplacement de M. Rousselle (Vimont)
- M. Thouin (Rousseau)

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 45, M. Bachand (Richmond) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Jolin-Barrette (Borduas), M. Tanguay (LaFontaine), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Barrette (La Pinière) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 5.

Article 5 : Un débat s'engage.

À 16 h 36, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 5 est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 8.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté à la majorité des voix.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 10 : L'article 10 est adopté.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté à la majorité des voix.

Article 12 : Après débat, l'article 12 est adopté.

Article 13 : L'article 13 est adopté.

À 17 h 51, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Bachand (Richmond) , propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Barrette (La Pinière), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Jolin-Barrette (Borduas) font des remarques finales.

À 17 h 56, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Astrid Martin

André Bachand

AM/mcb

Québec, le 7 juin 2022